

--

Ceci est de la libre expression utilisant un carnet d'adresses à caractère personnel, sans lien avec une activité professionnelle ou commerciale, et n'est donc pas concerné par le RGPD (article 18 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016), n'hésitez pas à dire stop ou encore !

Jean-Jacques Rey
site Internet : <https://jj-pat-rey.com/>
sous-domaine
<https://stats-au-monde.jj-pat-rey.com/>

Bonjour.

Quelques mots !

Peu de dire que certains jouent avec les peurs... C'est même à cela qu'on reconnaît les Pouvoirs en difficulté. La France n'échappe pas au syndrome, hélas! Et loin s'en faut, avec un gouvernement qui se prend volontiers pour "*Lucky Luke*", particulièrement en ce moment où les tensions internationales se font plus vives...

Alors sauve qui peut ! Chacun en garde pour sauver sa perspicacité et restons curieux, en s'adonnant quelque peu au pluralisme de l'information...
;-)

Bonne lecture !

@+

JJPR

Incidentement, pour ceux qui ont le temps, nouvelles publications littéraires 2023 par :
jj-pat-rey.com/JJ-REY_NEO/sommaire-nouvelles-publications.html

Sommaire :

Accès direct en ligne au numéro le plus récent de l'Internet-Tribune-Libre :
jj-pat-rey.com/INTERNET-TRIBUNE-LIBRE/affichage/index.html

et pour toutes les années (de 2004 à 2024) par :

jj-pat-rey.com/INTERNET-TRIBUNE-LIBRE/index.html

(Avec les illustrations en prime et une version PDF : innovation 2023 !)

- **LES RÉALITÉS SOUS L'APPARENCE DE LA FORCE**

par Jean-Jacques REY

- **QUE LA GUERRE EST JOLIE !**

par André BELLON

- **GAZA : HALTE AU MASSACRE !**

par Association France Palestine Solidarité

- **LOI ASILE ET IMMIGRATION : impacts désastreux pour les femmes exilées !**

par La Cimade

- **59 PROPOSITIONS POUR LIBÉRER L'INFO**

par Fonds pour une Presse Libre

LES RÉALITÉS SOUS L'APPARENCE DE LA FORCE

Dans ce monde-ci où nous vivons présentement, il y a un paquet d'illuminés qui jouent à se faire peur avec des arguments ringards qu'ils assènent aux autres comme vérité première et démonstration de force ; ce faisant, ils font cela au jour le jour, quittes à jouer avec le feu (et nos vies) ; et ; ainsi c'est à se demander qui est le plus fou d'entre eux ?!

Nous avons aussi des vieillards qui s'accrochent au Pouvoir, représentant un véritable péril pour la démocratie (entre autres) ; celle-ci déjà bien corrompue en temps ordinaire par différents acteurs qui flirtent souvent avec les mauvais instincts et des conflits d'intérêt divers, et ceux-là qui ont tendance pour la plupart à cultiver le rapport de force en leur faveur.

D'évidence, on critique à ce propos nombre de pays en dehors du camp occidental, mais avec **Trump** et **Biden** aux **USA**, on est bien servi ! Là-bas, « l'empire » est bien las et la lucidité a du mal à remonter la pente

savonneuse, semble-t-il... Quand on y pense vraiment, **la vision de l'Amérique étasunienne est même devenue schizophrène** : le Pouvoir en place fournit l'approvisionnement en masse (armes, munitions, etc.) à **Israël** pour faire une guerre horrible qui frappe sans distinction, et d'un autre côté il appelle à des considérations humanitaires (acheminement d'aides et trêve)... Pour le moins, il faudrait choisir !

Alors quand certains plaisants n'arrêtent pas d'affirmer qu'il y a menace de déstabilisation et d'influences délétères (bien sûr contraires à leurs intérêts) particulièrement sur Internet et les dits « réseaux sociaux » en premier lieu, on rigole, vous parlez de réinventer la poudre ou bien de décrire l'air qu'on respire ! ...

Moi, je crois plutôt qu'en maints endroits du globe, il y a des protagonistes qui ont peur d'un échec cinglant, par exemple d'une déroute électorale, et qu'ils anticipent ainsi les explications à donner, incapables de se remettre en question et de corriger des erreurs qui les enfoncent dans un discrédit profond.

D'autre part, nous avons ceux qui nous rebattent les oreilles avec le péril climatique, nous rabâchent de changer nos habitudes de consommation, d'être conscients de la dégradation de l'environnement, de la disparition de la biodiversité, etc. etc. et donc de participer à enrayer ces phénomènes...

Mais en fait, ces gens, ils cherchent tout bonnement à nous culpabiliser outre mesure ; alors que **les principaux responsables de ces dégâts presque irréversibles, ce sont ceux qui nous exploitent et profitent du système de prédation, mis en place par la ploutocratie du système capitaliste**. Tant qu'on n'arrêtera pas le productivisme à tout crin et la course au profit qui caractérisent ce système dominant, car imposé avec force depuis trois siècles au moins par les classes bourgeoises qui ont poussé leurs élites au pouvoir, on ne sortira pas d'un problème devenu majeur pour l'avenir de l'humanité : nous courons vers notre (auto) destruction, encore plus sûrement qu'avec les guerres et autres dérèglements de la raison.

Incidemment d'ailleurs, je considère à titre personnel, que **la course au profit est une addiction**, au même titre que celle entraînée par l'usage de l'alcool ou de la cocaïne !

J'ajoute que la grande bourgeoisie qui s'enrichit du travail des autres, se révèle être au fil du temps, la première plaie de la Civilisation, à laquelle bien peu ont réussi à remédier (surtout sans usage de la dictature) !

Intéressons-nous au dit Occident maintenant (brièvement).

Il apparaît clairement que le « **G7** » est complètement à côté de la plaque avec ses sanctions économiques dont il abreuve les autres et fait la réclame, vantant à tort leur efficacité...

Tout ce qu'ils ont réussi à faire par la force des choses, c'est de favoriser la

constitution d'un autre bloc rival, véritable pendant économique qui est appelé à devenir un concurrent redoutable et contre-occidental déclaré qui plus est. Il est à noter que ce bloc, maintenant désigné par l'acronyme de **BRICS**, détient la majeure partie des matières premières et ressources minérales...

Quelle peut être l'issue ? Vers quel monde, va-t-on à votre avis ? Doit-on solutionner les conflits potentiels en projetant des expéditions militaires, comme « au bon vieux temps » ?

À vrai dire, les bourgeoisies (occidentales) et leurs dirigeants sont déjà sur la défensive, elles ont beau faire aboyer leurs clabauds qui s'en donnent à cœur-joie (sans risques, pensent-ils), vous pouvez être sûrs que les peuples paieront encore l'addition des frais réels...

Ce qui m'amène à m'intéresser à la politique hexagonale maintenant, celle de notre chère vieille France où certains confondent les institutions de la Cinquième République avec une monarchie de droit divin, sait-on jamais !

On en voit même un, au-dessus des autres, qui semble se prendre pour un nouveau Charlemagne ou Charles de Gaulle... On aura tout vu dans les prétentions de grandeur, et pourtant après un Sarkozy, il fallait le faire ! Nous ne sommes pas rendus au bout des catastrophes, j'envisage ; peut-être celui-là est-il envieux de quelques autocrates qui se maintiennent au Pouvoir sur de longues durées et laissent des traces indélébiles... (?)

Maintenant, il se prend pour un « chef de guerre », il veut nous faire peur sans doute. Avec l'histoire du covid et l'affolement général qui s'en est suivi, il a vu que cela marchait et qu'il pouvait en faire à son aise avec les institutions ou presque... Ainsi « l'état d'urgence », les droits fondamentaux, il a jonglé avec ! Voilà ce que c'est de remettre son destin entre les mains de gens qui ont quelque chose à prouver...

Et alors, c'est plus facile de s'en prendre aux faibles : par exemple aux personnes âgées, sans emploi, que de mettre au pas des agriculteurs excédés par leur paupérisation.

Remarquez donc le courage et la volonté de ce gouvernement de choisir une route sinueuse... Selon les vents et le relief, il va tout droit servir la soupe aux puissants (par la fortune). Ce qu'il a pu donner d'une main, il se dépêche de le reprendre par l'autre ; ainsi en est-il de sa « **guerre aux pauvres** » ; et là, il faut le dire, il est constant en actions.

Ce Monsieur : Président de la République, après tout, ne lui faisons pas trop d'honneur en ressentiments, il n'est que le résultat d'un choix par défaut de la part d'une majorité de Français qui ont fait basculer le vote en sa faveur, pris qu'ils étaient en **otage pour la « démocratie »**, enfoncés dans le dilemme du « moindre mal » qui s'avère souvent une pilule empoisonnée... La désunion des uns fait la force des autres et les intérêts « boutiquiers » des partis reconnaissent rarement un intérêt supérieur : celui du collectif, de la collectivité nationale, bien que la plupart de ces acteurs

s'en réclament et s'en nourrissent. Le choix majoritaire des votants a donc conduit à ce **gouvernement erratique de la France**, alimenté par des prétentions ridicules.

Les prochaines élections européennes seront au moins une occasion de clarifier la situation, de voir les réelles influences sur l'échiquier politique. Quand on gouverne, légalement, mais avec une base électorale véritablement étriquée, il ne faut pas s'attendre à des miracles de conversion ! Et la « guerre aux pauvres » pourrait bien mener à une déroute spectaculaire de ce **bloc bourgeois** auquel appartient, ce gouvernement actuel de la France, qui nous assassine avec ses « réformes » néolibérales (inspirées par la Commission Européenne qui n'en veut pas d'extravagance sociale). De toute façon, la bourgeoisie est incapable d'enflammer le cœur des peuples, tout juste sait-elle faire et convaincre des domestiques !

Pour nous, gens du peuple, j'ai dans l'idée que la dite « réforme » aux forceps concernant la retraite et son souvenir encore vif, vont jouer les trouble-fêtes... Il y en a certainement qui s'imaginent que nous avons la mémoire courte... Les scénarios les plus pessimistes de l'establishment pourraient bien être dépassés...

Et nos services secrets peuvent toujours surveiller tout et tout le monde, sans respect de notre vie privée, pour des résultats incertains (...) je ne suis pas sûr qu'ils soient très efficaces contre ça, et il ne s'agira pas de prétexter des menées criminelles venant de l'extérieur qui ne plairaient pas aux pouvoirs établis en quête de consécration.

Cela dit, il n'est pas très dur de deviner que les néolibéraux veulent nous enfermer à nouveau, dans le même piège qu'aux USA, c'est à dire choisir entre les extrémistes ultra-conservateurs et eux, les soi-disant « modernistes » : moi ou le chaos en somme, sous de fausses apparences, bien sûr !

Cela se voit, se comprend aisément en termes d'électoratisme. Ainsi, certains veulent apparaître plus « forts » (comme le crapaud veut devenir buffle) ! On montre les « muscles » (en faisant plutôt sourire la communauté internationale). Soudain, on « découvre » des problèmes, comme le trafic endémique de drogue, le trop faible format de nos armées ou les lacunes dans nos capacités industrielles, on veut mettre la pression sur les boucs émissaires de nos insuffisances, les dites « feignasses » : malades chroniques, exclus, paumés, pauvres et même les retraités (mais surtout pas les riches et leurs capitaux). Enfin, bref ! Répétons-le : comme souvent les pouvoirs vicieux l'ont fait en France, ces gens cyniques se montrent bien forts sur les faibles et bien faibles devant les puissants. C'est le propre des néolibéraux, ma foi ! Ils sont tantôt le balai et tantôt la serpillère... (Remarquez que les deux vont bien ensemble) !

Jean-Jacques REY

jj-pat-rey.com/INTERNET-TRIBUNE-LIBRE/index.html

- En cinq articles -
Les dérives du Pouvoir politique, en particulier du macronisme
- En quatre articles -
Les grands vents dans la Finance...: Chambardement en vue

Contre la dérive autoritariste du macronisme !

par Jean-Michel Toulouse, ancien directeur d'hôpital, dimanche 10 mars 2024

gaucherepublicaine.org/respublica-idees/respublica-debats-politiques/contre-la-derive-autoritariste-du-macronisme/7435601

[**Jean-Michel Toulouse** est un ancien directeur d'hôpital public. Il est engagé dans plusieurs associations d'éducation populaire et à la CGT. Il est docteur en droit public, essayiste et il s'intéresse depuis longtemps à la question de la démocratie directe.]

Cet article adressé au Comité de rédaction de *ReSPUBLICA* développe des pistes intéressantes pour vivifier notre démocratie et rendre le pouvoir au peuple selon le principe « *Le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple* ». Ce principe est bafoué par une sorte d'égocratie qui s'est substituée à la démocratie véritable. Nous avons estimé utile de publier cette contribution au débat même si sur certains aspects, il doit y avoir des discussions argumentées.

.../...

La descente aux enfers : démocratie représentative vs démocratie directe

C'est à **Sieyès** que l'on doit le régime actuel de « démocratie représentative ». Or on sait que Sieyès a été un des organisateurs, plus tard, du 9 thermidor et du coup d'État du 18 brumaire 1799 qui plaça **Bonaparte** au pouvoir, lequel mit un point final à la Révolution française. Voilà un bel ancêtre dont se réclament nos « démocrates » ! Mais c'est dès 1789 que Sieyès fit triompher sa « théorie » de la représentation : pour lui en effet, *le peuple est incapable de penser, de délibérer et de décider.* Il

faut que ce soient des « représentants » qui le fassent à sa place ! Le peuple est tout juste capable d'élire ces représentants de temps en temps, mais ensuite il doit rentrer chez lui et se taire pendant 3 à 6 ans et laisser ses « élus » décider pour lui ! Et d'ailleurs de 1789 à 1792, ce fut une monarchie « constitutionnelle » qui fut instaurée et non une démocratie, que Sieyès et ses amis méprisaient comme ils méprisaient le peuple ! Nous sommes donc encore sous ce régime de « système représentatif ». Toutes les constitutions depuis le 9 thermidor 1794 (chute des Montagnards et de Robespierre) ont été et sont encore des constitutions « représentatives », qui dépouillent les citoyens de tous leurs pouvoirs (article 27 de la constitution actuelle qui interdit le mandat impératif !). Sans parler de la restauration de 1814, de « l'acte additionnel aux constitutions de l'empire », de la deuxième république de 1848, du bonapartisme de 1851, les III, IV et Ve républiques qui ont institutionnalisé chacune à leur tour ce système politique qui n'est pas la démocratie !

Le pouvoir est entre les mains du président et du gouvernement.

L'Assemblée nationale n'est plus qu'un parlement bidon servant à légitimer les lois proposées par l'exécutif (80 % des lois émanent de l'Élysée ou de Matignon) !

Le peuple – depuis 230 ans – est invité à aller « voter » tous les 5 ou 6 ans pour désigner des candidats qu'il n'a pas choisis lui-même, puis rentre dans ses foyers et n'a plus rien à dire jusqu'aux prochaines élections. Durant les intervalles de 5 à 6 ans, ce sont ces « représentants » qui décident, douillettement installés dans leurs sinécures, et bien rémunérés. **Le peuple est muet et bien conditionné par des médias tous possédés par une oligarchie de neuf milliardaires qui fabrique l'opinion comme on promeut une marque de dentifrice ! Les partis politiques ayant quant à eux été transmutés en écuries électorales, indignes.**

La Constitution de 1958 conclut ce processus par des pouvoirs exorbitants donnés au « président de la République » (articles 5 à 16 de la constitution). L'Assemblée nationale n'a qu'une compétence d'attribution (article 34) et le gouvernement une compétence générale (article 37).

L'affaire est bouclée : **l'oligarchie fait croire que nous sommes en « démocratie »** alors qu'elle a concentré tous les pouvoirs dans ses mains et placé ses hommes et ses femmes, ses fondés de pouvoir, à tous les postes-clés de l'État. Le peuple, lui, n'a plus que le droit de se taire.

Tous les politologues, constitutionnalistes, sociologues mainstream, valident ce système par le mythe du « moment délibératif » censé réaliser la « synthèse » des points de vue, à la place du peuple bien entendu, incapable de faire lui-même ce travail ! C'est la représentation absolue, la « démocratie représentative », « libérale », indigne système permettant au capitalisme financiarisé de dominer. C'est le « *capitalo-parlementarisme* » comme le dit, **Alain Badiou**.

Mais ce système est-il éternel et empreint de fatalité historique ?

La démocratie délibérative

C'est ce que veulent nous faire croire tous les clercs du système !

Ils passent sous silence toutes les expériences démocratiques qui depuis 2500 ans parsèment notre histoire : des démocraties antiques (Grèce, Rome républicaine), aux insurrections paysannes de 1356 en France, à la *Fronde* de 1648-1653, à la révolution des *sans-culottes* du 10 août 1792, aux révolutions de 1830-1848, à la *Commune de Paris* de 1871, au *Front populaire*, au *Conseil national de la résistance*, jusqu'au mouvement de mai-juin 1968, des grèves massives de 1995, au mouvement des *Gilets jaunes* de 2018-2019, aux grandes manifestations contre la loi scélérate sur les retraites, aux révoltes de la jeunesse et des paysans de 2023, etc. sans citer tout ce qui s'est passé dans d'autres pays !

La classe dominante au pouvoir essaye d'invisibiliser tous ces mouvements populaires qui chacun ont apporté des contributions à l'émancipation : les assemblées villageoises, le débat démocratique, le mandat impératif, la votation, la révocabilité des élus, les mandats courts et non cumulables, la rotation des mandats, la déprofessionnalisation de la politique, les partis politiques de masse, les institutions favorisant la démocratie et le débat, le contrôle de l'impôt et sa progressivité en fonction des revenus, l'interdiction de l'enrichissement qui nie les besoins communs, les associations de citoyens égaux et libres, les libertés publiques, le principe de légalité, etc.

Mais la vraie démocratie frappe au carreau de l'histoire ! La classe bourgeoise n'échappera pas à la contestation de ses privilèges. De tous côtés, montent, les propositions, les cahiers d'exigences, les protestations transformées en revendications politiques et en mesures à prendre d'urgence. .../...

Qui conseille le chef de guerre au sommet de l'État français?

Par Claude Janvier ; 18.03.2024

observateurcontinental.fr/?module=articles&action=view&id=5778

[**Claude Janvier**, écrivain, essayiste et chroniqueur de l'émission hebdomadaire «*Libres Paroles*» sur TV ADP. Intervenant régulier des médias libres et indépendants. Son dernier livre: "*Les Démasqués, Qui dirige réellement le monde?*"]

Depuis le début du conflit russo-ukrainien du 24 février 2022, **Emmanuel**

Macron se pose en chef de guerre incontesté en Europe.

Ce doit être une idée fixe chez lui, car le 16 mars 2020, au début de la « crise sanitaire », ce dernier martelait au peuple français: *« Nous sommes en guerre, en guerre sanitaire certes. Nous ne luttons ni contre une armée ni contre une autre nation, mais l'ennemi est là, invisible, insaisissable, et qui progresse »*.

Je supposais à tort que son instinct guerrier allait s'amenuiser avec le temps. Or, ce *« modus operandi intellectuel supposé temporaire »* est devenu, malheureusement, permanent.

Élevé et biberonné par les anges gardiens de la République, l'ENA et la banque Rothschild, notre chef de l'État et des armées semble être tout émoustillé à l'idée de faire pleuvoir des bombes sur la Russie. Tel un Néron qui regardait avec exaltation Rome en flammes, jouirait-il en secret de voir Paris dévasté? Entouré d'une caste technocratique, arrogante et définitivement déconnectée, plus centrée à conserver leurs privilèges qu'à contrarier « Jupiter », **le bénéfice collectif de la nation est quasiment réduit à zéro.**

Un élan de folie collective a propulsé à la tête de l'État, en 2017, un jeune président ayant épousé une femme de la génération des « boomers ». Toutes les générations ont été séduites et l'ont porté au pinacle. J'étais loin de me douter, qu'avec un bilan aussi désastreux de son premier quinquennat, les Français allaient en redemander en 2022. Comme dit le proverbe: *« L'erreur est humaine, mais persévérer est diabolique »*. (Citation de Sénèque ou de Ménandre). Depuis 2022, Emmanuel Macron s'enferme dans logique guerrière évidente.

7 mars 2024. Ayant réuni les chefs de parti à l'Élysée, ses paroles ont été sans ambiguïté. Extrait du magazine *Le Point*. *« Guerre en Ukraine. Ce qu'a dit Emmanuel Macron aux chefs de parti: aucune limite, aucune ligne rouge... au soutien de la France à l'Ukraine »*. Tous les responsables des partis politiques présents sont ressortis inquiets par les propos du président de la République.

Depuis l'opération spéciale lancée en Ukraine le 24 février 2022 par la Russie, une partie du haut commandement militaire [français], s'exprime régulièrement dans les médias. Des généraux, tels que Yakovleff, Goya, Trinquand, Pellistrandi, Minguet, multiplient les interviews. Leurs analyses séduiront certainement les férus de l'art de la guerre et conforteront les soutiens inconditionnels de la « suprématie » de l'armée ukrainienne face à « l'infériorité » de l'armée russe. Présentées finement, leurs explications comportent immanquablement une plaidoirie en faveur d'un rehaussement constant du budget des armées. Plus de bombes, plus de chars, plus de balles, plus de destructions, donc plus de morts.

Éminence grise de l'Élysée, **Isabelle Dumont**, est une experte de l'Ukraine

qui a soufflé dans l'oreille de François Hollande et d'Emmanuel Macron. Inconnue du grand public, parlant quatre langues, elle fait partie du cercle restreint des conseillers de la présidence. Entre 2015 et 2019, elle a été ambassadrice à Kiev et a ensuite intégré le pôle diplomatique de l'Élysée. Depuis le 14 décembre 2023, elle a été postée ambassadrice à Ankara en Turquie. Le problème est qu'Isabelle Dumont ne semble pas avoir dénoncé **les bombardements incessants causés par les différents gouvernements ukrainiens dans la région du Donbass depuis 2014**, alors qu'elle en a été un des témoins directs (plus de 18.000 morts dont beaucoup de civils). Pourquoi? .../...

Le nouvel ambassadeur à Kiev s'appelle Gaël Veyssière. À peine arrivé, il montre qu'il soutiendra sans faille la politique jusqu'au boutisme d'Emmanuel Macron. .../...

Ces ambassadeurs doivent être atteints du «syndrome de Stockholm». En effet, un décret a été publié le 17 avril 2022 annonçant la suppression du corps diplomatique dès 2023. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique d'Emmanuel Macron, envisageant la suppression des conseillers des affaires étrangères et des ministres plénipotentiaires. Les 800 hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères avaient jusqu'au 1er janvier 2023 pour choisir de rejoindre le pot commun des «administrateurs d'État». Ceux qui refusaient cette transition risquaient de ne pas voir leur contrat renouvelé à l'échéance de 2023. .../...

Le 30 juin 2022, au cours d'une cérémonie de signature organisée par le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, les dirigeants et les ministres de 22 pays de l'Alliance ont lancé le fonds OTAN pour l'innovation, premier fonds de capital risque «multi souverain» au monde. .../...

Le 1er août 2023, vingt-trois pays de l'Alliance (OTAN) sont officiellement devenus associés commanditaires du Fonds OTAN pour l'innovation (NIF). **En 2024, la France est devenue le deuxième marchand d'armes du monde**, et l'Ukraine le troisième importateur d'armes. À ce propos, une question: je n'ai jamais entendu parler de mouvement de grèves dans les usines d'armement... Curieux, non?

Et la paix dans tout ça? Avec des va-t-en-guerre au sommet de beaucoup de pays de l'UE, des États-Unis et d'Israël, elle joue les abonnés absents. Ceci implique que la responsabilité de chacun de nous est engagée. Chaque personne peut influencer le cours de l'histoire. Le futur n'est pas écrit. Il sera ce que la population dans son ensemble en fera. Habiter un havre de paix ne dédouane en rien de ses responsabilités envers ses voisins et les peuples de la Terre. Continuer à faire l'autruche est le moyen le plus rapide pour que cette planète finisse un jour par exploser. Chaque personne a le pouvoir de dire non. Chaque personne peut s'élever contre des lois et des ordres liberticides. .../...

Macronisme : du libéralisme autoritaire à la disruption sadique

par Dominique G Boullier ; 6 avril 2023

blogs.mediapart.fr/dominique-g-boullier/blog/060423/macronisme-du-liberalisme-autoritaire-la-disruption-sadique

[**Dominique Boullier**, sociologue et linguiste, est professeur des universités en sociologie à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po) depuis 2009. Il y enseigne à l'Ecole du Management et de l'Innovation (« innovation et numérique : concepts et stratégies »), à l'Ecole des Affaires publiques (« Pluralism of Digital Policies » et « Networks propagation and events management ») et à l'Executive School où il est responsable du module de sciences sociales du master Digital Humanities. Pendant les années 2015-2019, il a été professeur à l'EPFL (Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne) où il a enseigné l'UX (User Experience) et dirigé le Social Media Lab. .../... Dans ses métiers précédents, il a été aussi éducateur de jeunes délinquants et soignant en centre de psychanalyse institutionnelle et enfin adjoint au maire de Rennes chargé du numérique et de l'environnement de 1995 à 2001.]

L'obstination et le mépris méthodique avec lesquels E. Macron a conduit toutes ses initiatives (« son projet ») contre vents et marées constituent une version exacerbée de l'autoritarisme spontané du libéralisme. La disruption censée libérer la créativité s'y transforme en injonction sadique à s'adapter.

L'écart est si grand entre l'image du candidat de 2017 et sa pratique du pouvoir aujourd'hui encastré dans sa contre-réforme des retraites qu'on peut se demander comment de telles tendances peuvent se conjuguer. Si je mobilise ici des concepts qui peuvent paraître relever de la clinique psychologique des individus, je tente pourtant de faire le portrait d'une époque, celui d'une dérive systémique du libéralisme financier, de l'injonction à l'innovation et de l'usage de tous les ressorts institutionnels autoritaires de la Vème République au service de ces objectifs.

Avant 2017 et pendant quelques années, Macron fut adoubé par les gurus de la Tech, par tous les entrepreneurs ou apprentis leveurs de fonds et les start-uppers de tous poils. Il ne ratait aucune occasion de vanter cette « *start-up nation* » qui devait redorer le statut de la France à l'international (en dessous de cette échelle, rien ne compte, nous le verrons). Les *pigeons*

s'étaient trouvé un défenseur au plus haut niveau, la connivence allait de soi dans les levées de fonds pour la campagne, les platformistes (ceux qui pensent que la terre est plate...forme et que l'Etat doit s'y plier) triomphaient et une fois au pouvoir, Macron mis les services de l'Etat en ordre de bataille. Car il s'agissait bien de guerre. Le discours positif alignait les plans (et continue de le faire, avec le *métaverse* par exemple), avant tout « plans com » certes mais performatifs comme toute la finance. Ce côté positif propre aux visionnaires d'un avenir indiscutable, tracé dans la *Silicon Valley* et au *Nasdaq*, de cette classe vectorialiste (McKenzie Wark), prétendait s'appuyer sur les impératifs du développement du code. Ce code qui doit courir, sans cesse, puisqu'il s'agit même de l'impératif supérieur de tout l'Internet comme l'avait énoncé John Perry Barlow en 1996 (*rough consensus and running code*). Slogan qui sert de principe de gouvernement des instances d'Internet, rappelons-le. Le code y devient ainsi une « pulsion de code » qui détruit même la logique de projet (et de cahier des charges) qui relève du désir. On retrouve le même argument à prétention technique dans tous les débats sur le caractère incontrôlable des IA et de *ChatGPT* notamment. Cette foi dans la technique mêlée de disqualification claire du politique, du droit et de tout principe contradictoire, se vit apparemment sous la forme d'un enthousiasme de secte (anti Amish), « les suprémacistes de la technologie » pour reprendre le label de Tariq Krim.

Mais l'arrière-plan de cette béatitude excitée reste cependant une commune jouissance de la disqualification de "l'ancien monde", de la détestation de la bureaucratie (qu'on n'appelait pas technocratie puisque ces élites et leur maître étaient précisément issus de ce monde, ce qui faisait mauvais genre). Et cela devient parfois même jouissance de la détestation de la France (ou de l'Europe, c'est selon), toujours battues par plus disruptives qu'elles (en matière d'impôt, c'est certain et ce n'est pas seulement un bon mot puisque cela explique une bonne part de la richesse de ces disrupteurs). A tel point même qu'on peut jouir de la disruption des disrupteurs apportée par des nouveaux entrants toujours plus brutaux, comme *Open AI* par rapport aux plateformes, qu'on avait pourtant encensées avant. Et lorsque ces plateformes semblent s'inquiéter de leur faible capacité de contrôle sur les outils qu'elles mettent sur le marché, il est aisé de leur rappeler qu'elles ont fait tout le contraire depuis 15 ans: leurs prudences ne sont donc que pudeurs de gazelle, leur dit-on et crainte de leur dépassement par la concurrence. Et donc, accélérons encore ! L'accélérationnisme est repris pour théoriser cette fatalité qui rend inutile tout débat mais il est souvent interprété a contrario par rapport à la vision de ses promoteurs initiaux (Williams et Srnicek en 2013) : **soutenons ceux qui ne veulent rien réguler du tout, puisque la disruption doit être aux commandes, et jouissons de voir tous les autres trembler face à ces audaces. Il devient même difficile de faire reconnaître que les solutions techniques sont toujours plurielles et donc qu'elles ouvrent**

des choix (donc politiques) et non des fatalités, et la régulation ou la production de conventions font partie de ces choix.

Il est vrai que tout le libéralisme a mené un combat systématique contre l'Etat et ses prérogatives, depuis des décades et encore plus depuis sa prise de pouvoir politique des années 80 avec **Thatcher et Reagan**. **Ce sabotage organisé des services publics et de toutes les régulations se faisait parfois brutal contre les acquis sociaux mais ne disposait pas d'autre idéologie que celle du marché absolu**. On parlait alors de marchandisation en ignorant que la bascule financière allait nous entraîner plutôt vers une assetization, comme l'ont établi Birch et Muniesa ("Assetization: Turning Things into Assets in Technoscientific Capitalism", MIT Press, 2020). Grégoire Chamayou ("La société ingouvernable", La Fabrique, 2018) a bien décrit l'archéologie de tout ce mouvement vers un libéralisme autoritaire. Mais alors, finalement, Macron n'est-il rien d'autre que l'expression obstinée de ce dogme, dans une version un peu suiviste et décalée alors que les USA savent faire preuve de beaucoup plus de pragmatisme et changer de version en cours de route (avec leur "America First" par exemple)?

La disruption à la mode Uber, compagnon de route de Macron et modèle ?

L'accent mis sur la disruption me paraît pousser cette tendance à sa limite et constituer la colonne vertébrale d'un nouveau discours. Il ne s'agit plus seulement de libérer les forces du marché de leurs entraves réglementaires, il faut encore **forcer la transformation de toutes les activités selon le logiciel de la start-up nation et convertir de gré ou de force les illettrés de la solution technique et financière**. Il ne suffit plus d'attendre que les publics s'adaptent (Barbara Stiegler, "Il faut s'adapter", Gallimard, 2019) (ce ne sont plus des citoyens qui forment une nation mais un public fait de comptes avec expressions et commentaires sur les réseaux sociaux). Il faut leur tordre le bras et les idées pour entrer dans la danse de la spéculation (et des indicateurs fous, autoréférentiels, qui envoient les signaux qui conviennent à flots continus). .../...

Extension de la surveillance : « On est en plein solutionnisme technologique »

21 mars 2024 par Camille Stineau

basta.media/extension-de-surveillance-on-est-en-plein-solutionnisme-technologique

Alors que la vidéosurveillance algorithmique va être expérimentée pour les JO, le journaliste Jean-Marc Manach et la juriste Noémie Levain s'accordent sur le manque d'efficacité des technologies de surveillance mais pas sur leurs dangers. Entretien.

[- **Jean-Marc Manach** est journaliste d'investigation, spécialiste des sujets de surveillance sur lesquels il enquête depuis vingt ans.

- **Noémie Levain** est juriste à la Quadrature du Net, une association luttant pour les libertés en ligne et contre la surveillance.]

Basta! : Ces dernières années, la France a connu un renforcement des dispositifs de surveillance. Qu'est-ce qui a changé concrètement ?

Jean-Marc Manach : Avant la loi sur le renseignement de 2015, il n'y avait pas de cadre légal pour encadrer certaines techniques de surveillance, qui étaient pourtant déjà utilisées par les services de renseignement. Il y avait bien un contrôle de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), devenue en 2015 la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), mais ces méthodes n'avaient pas fait l'objet d'une validation parlementaire. Historiquement, les techniques de renseignement sont toujours mises en œuvre en réaction à l'évolution des technologies, avant d'être, dans un second temps, contrôlées, légalisées et mises en conformité. C'est ce qu'a fait la loi de 2015.

Noémie Levain : Il y a eu une accélération de la surveillance dans pas mal de pays occidentaux après les attentats du 11 septembre 2001, et avec l'émergence de nouvelles technologies. Après le 11 septembre et le *Patriot Act*, énormément de pays ont suivi, dont la France. Il y a eu un regain et un enchevêtrement de lois sécuritaires, avec ensuite les épisodes d'attentats des années 2010, qui ont entraîné une extension du renseignement et de la surveillance de l'espace public, avec de plus en plus de caméras, et de formes de caméras.

Pour nous, c'est **une fuite en avant vers la réponse sécuritaire**. On voit ça comme **une réduction des libertés**. Dès **la "loi Renseignement de 2015" et la "loi Sécurité globale" de 2021**, nous avons pointé les risques pour les personnes qui militent, les habitants des quartiers populaires ou encore les personnes migrantes.

L'inflation législative montre l'incapacité des pouvoirs publics à s'évaluer, vu qu'on fait loi sur loi sans avoir évalué l'impact de la loi précédente. Généralement, cela se fait dans un objectif électoraliste, et entraîne un **piétinement des libertés**, en augmentant les pouvoirs de la police, des procureurs et des services de renseignement. Il y a aussi eu dans les années 2010 l'émergence de nouvelles technologies, comme la reconnaissance faciale et la vidéosurveillance algorithmique. Tout cela donne plus d'appétit aux pouvoirs publics. Si on ne met pas de limites, ça ira toujours plus loin.

En prévision des JO de Paris de 2024, une loi permet d'utiliser à titre expérimental la vidéosurveillance algorithmique. De quoi s'agit-il concrètement et pensez-vous que ce dispositif sera pérennisé ?

Jean-Marc Manach : Il s'agit d'algorithmes d'intelligence artificielle permettant de détecter les comportements suspects : quelqu'un qui tombe, quelqu'un qui s'engage dans une voie à sens interdit, un départ de feu, quelqu'un qui dépose un sac et qui part... La loi a prévu explicitement qu'il n'y aurait pas de reconnaissance faciale, et une liste précise de comportements suspects a été établie. Un député avait d'ailleurs demandé à ce que ces dispositifs soient étendus pour permettre la surveillance de migrants souhaitant traverser la Manche à Calais, et cela lui a été refusé. Je ne suis pas devin, je ne peux pas savoir si cela va être pérennisé. Il faut cependant prendre en compte le règlement européen, car la France ne peut pas sortir du cadre légal européen. Donc si l'Union européenne interdit ces technologies, la France devra s'y conformer.

Noémie Levain : Ces technologies existent depuis plusieurs années, car il y a un marché pour elles. Le cadre légal ne suit pas, donc on en arrive à la loi JO, qui vise à se conformer à un état de fait, et n'est pas pensée en raison d'une quelconque efficacité, car il n'y a aucune preuve de l'utilité de ces technologies. **Les JO sont un prétexte pour accélérer une volonté qui était déjà là**. Il s'agit d'un moment exceptionnel, et comme **Gérald Darmanin** l'a dit : « *À situation exceptionnelle, moyens exceptionnels.* » Effectivement, il y aura plus de risques avec les JO, mais il existe un panel de moyens à mettre en place autres que technologiques : plus de personnels, savoir gérer des foules avec des humains, etc.

L'expérimentation est pour nous une manœuvre, on sait qu'ils veulent pérenniser le dispositif. Dire que c'est temporaire permet de rendre le dispositif plus acceptable. Quand on dit que ce sera sûrement pérennisé, on a le passif qui parle pour nous. La *loi Renseignement* de 2015 prévoyait d'autoriser à titre temporaire les « boîtes noires », qui sont des **outils algorithmiques scannant le réseau internet pour détecter des menaces**. Ça a été prolongé deux fois, puis pérennisé en 2021. C'est pareil pour *l'état d'urgence*. Il a été renouvelé plusieurs fois, puis, dans la *loi SILT* de 2017, **la plupart des mesures de l'état d'urgence ont été intégrées au droit commun**.

L'usage de telles technologies est-il justifié et proportionné selon vous ?

Jean-Marc Manach : On est en plein solutionnisme technologique. Un des adjoints de **Christian Estrosi**, le maire de Nice, a récemment appelé à réformer la loi Informatique et libertés pour permettre la reconnaissance faciale avec la vidéosurveillance. Nice est une des villes les plus vidéosurveillées en France, cela n'a pas empêché l'attentat du 14 juillet 2016, alors que le terroriste avait été une dizaine de fois en repérage avec son camion sur la promenade des Anglais, un axe interdit aux poids lourds

et truffé de caméras. Dans quelle mesure un système de reconnaissance faciale aurait pu identifier le terroriste, sachant qu'à l'époque il n'était pas considéré comme tel ?

La vidéosurveillance a été légalisée en 1995 en France, et on n'a **toujours pas de rapport du ministère de l'Intérieur démontrant son efficacité.**

On a eu deux études universitaires sur le sujet. Elles démontrent que sur le total des affaires traitées par la police et la gendarmerie, les caméras ne contribuent que dans 1 à 3 % des cas à la résolution de l'enquête.

Il existe aussi plusieurs rapports de la Cour des comptes, de 2011, 2021 et 2022, dans lesquels il est demandé au ministère de l'Intérieur de fournir des informations sur le nombre de caméras de vidéosurveillance. **La Cour des comptes demande également de justifier l'emploi de centaines de millions d'euros pour développer la vidéosurveillance. Mais le ministère de l'Intérieur n'a jamais répondu aux questions de la Cour des comptes.** .../...

Noémie Levain : La question se pose pour chaque outil de surveillance.

Nous, on la pose souvent, quand la loi passe, ou devant les tribunaux : « Cette technologie est-elle proportionnée, sert-elle l'objectif poursuivi ? »

Nous, souvent, on dit non, et on prouve que **ces technologies, la plupart du temps, d'un côté ne servent pas l'objectif de sécurité, et de l'autre posent un danger**, par exemple au regard de l'anonymat et de la liberté d'expression et de manifestation, pour ce qui est des technologies de l'espace public. Au regard de tous ces dangers, on estime que ces outils ne sont pas proportionnés.

Ce qu'on fait à *la Quadrature*, c'est aussi de mettre en lumière les failles du droit. Il existe des garde-fous théoriques, mais ils sont défaillants. On a pas mal d'exemples, que ce soit pour le fichage, où les juges et les procureurs sont censés vérifier la véracité des informations avant de mettre quelqu'un dans le fichier de traitement des antécédents judiciaires... Ils ne le font pas. La *Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement*, qui doit vérifier les autorisations pour les services de renseignement, a des pouvoirs limités. Elle n'a pas de contrôle sur tout et elle peut faire des erreurs. On peut aussi prendre l'exemple de la *Commission nationale de l'informatique et des libertés* (Cnil). On a vu le glissement de cette institution créée pour contrôler les fichiers d'État. Elle avait pas mal de pouvoir jusque dans les années 1990. Elle pouvait valider ou non des fichiers, et elle a beaucoup embêté le ministère de l'Intérieur à cette époque.

Et puis, on lui a enlevé son pouvoir de contrainte, sa nature a été transformée. .../...

On ne va pas attendre dix ans pour dire que la surveillance algorithmique constitue une surveillance de masse. C'est l'espace public, c'est la foule.

Cet outil permet potentiellement d'analyser le comportement de tout le monde, de classer les gens en « normal » ou « pas normal ».

Quoi qu'il en soit, même dans le cadre de la surveillance ciblée qui existe aujourd'hui, par exemple dans le cadre pénal, celle-ci est très large. Le procureur ou le juge des libertés et de la détention, qui doit autoriser cette surveillance, n'effectue jamais de contrôle de proportionnalité. .../...

À chaque fois que les dispositions de surveillance sont étendues, c'est souvent pour des motifs nobles : lutte contre le terrorisme, lutte contre le crime organisé, lutte contre la pédocriminalité. Avez-vous confiance en les autorités quand elles affichent ces motivations ?

Jean-Marc Manach : Ce n'est pas une question d'y croire ou pas, c'est logique. Les criminels et terroristes utilisent de plus en plus des messageries chiffrées. Donc les services de renseignement et la police judiciaire vont essayer de trouver des dispositifs techniques et légaux leur permettant de continuer à les mettre sur écoute. On a cependant vu cette année la CNCTR s'alarmer du fait qu'il y a de plus en plus de personnes des mouvements sociaux – ça désignait sans le dire à la fois les *Gilets jaunes* et les *Soulèvements de la terre* – ciblées par ces méthodes de renseignement. .../...

Noémie Levain : Regardons l'exemple de la **censure des sites Internet par l'État**. Ça a commencé il y a dix ans pour les sites pédopornographiques, puis ça a été étendu au terrorisme en 2014. Ils essaient aujourd'hui d'étendre ça aux contenus haineux. On sait qu'une fois qu'on autorise pour un usage, ça va forcément s'étendre à d'autres. Et puis il peut aussi y avoir la mauvaise interprétation consciente d'une notion, par exemple celle de terrorisme. **Le cas de censure de site terroriste a pu être utilisé contre des sites militants** .../...

L'analyse du professeur Perronne concernant la loi sur les dérives sectaires :

« Elle dépolitise la médecine et resanctuarise la relation entre le patient et son médecin »

Par Pr Christian Perronne ; Mondialisation.ca, 17 février 2024.

mondialisation.ca/lanalyse-du-professeur-perronne-concernant-la-loi-sur-les-derives-sectaires-elle-depolitise-la-medecine-et-resanctuarise-la-relation-entre-le-patient-et-son-medecin/5686522

[Christian Perronne : médecin et professeur des universités-praticien hospitalier français. Il est spécialisé dans les pathologies tropicales et les maladies infectieuses émergentes. Ancien chef de service des maladies infectieuses et tropicales à l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches dans

les Hauts-de-Seine, il est poursuivi par le Conseil National de l'Ordre des Médecins pour ses prises de position très critiques envers la politique vaccinale du gouvernement lors de l'épidémie de Covid et a subi des sanctions administratives. Dans une décision en première instance rendue le 21 octobre 2022, le professeur a été blanchi de toutes les accusations dont il faisait l'objet. En outre considéré comme expert, infectiologue reconnu internationalement, il avait légitimité à s'exprimer, et n'avait pas appelé à la violence ou tenu un discours antivax .../...]

Suite au vote du 14 février 2024 de la *loi sur les dérives sectaires* et de son article 4, qui a été rapidement réécrit dans la nuit du 13 au 14 février 2024, l'association *BonSens.org* proposait une analyse juridique en se réservant la possibilité de participer à sa demande de retrait en cas de saisine du Conseil constitutionnel.

Ce jour, le professeur Perronne propose une analyse plus complète que vous trouvez ci-dessous :

Plusieurs questions se posent sur cette loi qui devra encore passer l'étape de la commission mixte paritaire, revenir à l'Assemblée et être ensuite validée par le Conseil constitutionnel si des élus décident de le saisir (*BonSens.org* y participera si c'est le cas).

Si cette loi avait été en vigueur depuis le début de la crise Covid, les autorités auraient-elles tenu les mêmes discours ? Auraient-elles été d'une rigueur irréprochable pour ne pas tomber sous le coup de cette loi ?

1 – Le ministre de la Santé, Olivier Véran, en 2020, **aurait-il imposé le port du masque en population générale malgré l'absence d'arguments concernant son efficacité ?** Aurait-il prévenu des effets délétères potentiels du port du masque prolongé chez les enfants, comme l'a montré, parmi d'autres, une étude publiée ?

2- Le ministre de la Santé **aurait-il prévenu la population qu'il n'existait aucune preuve scientifique que le confinement et le couvre-feu auraient un quelconque impact sur l'épidémie et que les risques pour la santé mentale et l'économie seraient trop grands ?**

3 – Le ministre de la Santé se serait-il levé d'indignation, comme nous l'avons fait dans le *New England Journal of Medicine*, contre les surdosages toxiques d'hydroxychloroquine de l'étude clinique de l'OMS *Recovery*, augmentant le risque de transfert en soins intensifs et de mort aux patients hospitalisés de cette étude ? Aurait-il parlé du risque accru de détérioration respiratoire par un effet shunt ? Aurait-il essayé de convaincre les promoteurs de l'essai de baisser les doses et de donner le traitement plus précocement au regard des données favorables publiées à cette époque par plusieurs équipes dans le monde ?

4 – Le ministre de la Santé aurait-il réagi vigoureusement aux données frauduleuses de l'étude parue dans le *Lancet* et rétractée quelques jours plus tard ? Aurait-il rapidement demandé aux équipes responsables des études cliniques françaises *Discovery* et *Hycovid* de reprendre leur cours malgré des résultats prometteurs de l'IHU-Méditerranée et de l'hôpital de Garches ?

5 – Le président de la République, le 12 juillet 2021, se serait-il opposé à la vaccination obligatoire de certaines professions, au regard de **l'absence de données sur la transmission et des données insuffisantes sur la sécurité des vaccins** ?

6- Les députés français se seraient-ils opposés farouchement au **pas** **vaccinal**, sachant que l'on ne pouvait pas imposer en population un vaccin expérimental sur lequel il n'y avait aucun recul, sans faire prendre de gros risques à la population pour un virus dont la létalité était très faible pour les moins de 65 ans ? Ce, d'autant que **les conventions internationales interdisent l'administration forcée d'un produit expérimental**.

7 – Le ministre de la Santé, Olivier Véran, aurait-il prévenu les Français, comme il l'avait précisé au Conseil d'Etat, que **le vaccin ne protégeait pas de l'infection ni de la transmission** ? Les aurait-il prévenus que **les nouveaux vaccins Covid-19 n'avaient été testés que sur peu de personnes et sur une courte période et que l'ampleur des effets indésirables était loin d'être connue** ? Aurait-il mis en garde qu'il était imprudent de vacciner les jeunes, sans facteur de risque contre le Covid, puisque **rien n'était connu sur les effets secondaires potentiels à moyen et long terme** ?

8 – Plutôt que de déclarer que les vaccins Covid-19 n'entraînaient aucun effet secondaire, le ministre de la Santé, **Aurélien Rousseau**, en 2023, aurait-il commenté aux Français, les **chiffres officiels en France et à l'étranger de la fréquence de ces effets secondaires déclarés et les chiffres de mortalité** ?

Dans les faits, ces personnes auraient probablement été plus prudentes dans leurs affirmations dans les médias, en sachant qu'ils risquaient d'influencer sans preuve nombre de nos concitoyens.

En tant que médecin, mon expérience d'enseignant-chercheur et d'expert national et international sur les évaluations des politiques de vaccination, fait que bien que je déplore cette loi et son article 4, à l'écriture hâtive, qui vient s'ajouter à de nombreux dispositifs légaux déjà existants, j'y vois un côté potentiellement bénéfique. En effet, cette loi devrait permettre de

dépolitiser la médecine et de resanctuariser la relation entre le patient et son médecin. Ceci est capital pour éviter certaines dérives, y compris celles du gouvernement sur des prises de décisions et des communications basées sur des données inexistantes ou incomplètes.

Par exemple, comment dire que le vaccin protège les patients avec des comorbidités alors que les données de la science ne permettaient pas de le conclure ? .../...

La crise bancaire globale et l'économie mondiale

par Jeffrey D. Sachs ; 22 mars 2023

Original : The global banking crisis and world economy. USA, le 19 mars 2023.

elcorreo.eu.org/La-crise-bancaire-globale-et-l-economie-mondiale

[**Jeffrey David Sachs** est un économiste américain. Il est directeur du Réseau des solutions de développement durable des Nations Unies. De 2002 à 2016, il a été directeur de l' Earth Institute à l'Université de Columbia et de 2002 à 2006, il a été conseiller spécial sur les objectifs du millénaire pour le développement auprès du secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon , conseiller auprès du FMI, de la Banque mondiale , de l'OCDE, de l'OMC. et le PNUD.]

La crise bancaire qui a frappé la *Silicon Valley Bank (SVB)* la semaine dernière s'est propagée. Nous nous souvenons avec effroi de deux contagions financières récentes : la crise financière asiatique de 1997, qui a entraîné une profonde récession en Asie, et la grande récession de 2008, qui a provoqué un ralentissement mondial. **La nouvelle crise bancaire frappe une économie mondiale déjà perturbée par les pandémies, la guerre, les sanctions, les tensions géopolitiques et les chocs climatiques.**

La crise bancaire actuelle trouve son origine dans le resserrement des conditions monétaires par la **Fed** (*Réserve Fédérale US*) et la *Banque centrale européenne (BCE)* après des années de politique monétaire expansionniste. Ces dernières années, la Fed et la BCE ont maintenu des taux d'intérêt proches de zéro et ont inondé l'économie de liquidités, notamment en réponse à la pandémie. L'argent facile a entraîné une inflation en 2022, et les deux banques centrales resserrent à présent leur politique monétaire et augmentent les taux d'intérêt pour lutter contre

l'inflation.

Les banques comme la SVB reçoivent des dépôts à court terme et les utilisent pour réaliser des investissements à long terme.

Les banques paient des intérêts sur les dépôts et visent des rendements plus élevés sur les investissements à long terme. **Lorsque les banques centrales augmentent les taux d'intérêt à court terme, les taux payés sur les dépôts peuvent dépasser les revenus des investissements à long terme.** Dans ce cas, les bénéfices et le capital des banques diminuent. Les banques peuvent avoir besoin de lever davantage de capitaux pour rester sûres et opérationnelles. Dans des cas extrêmes, certaines banques peuvent faire faillite.

Même une banque solvable peut faire faillite si les déposants paniquent et tentent soudainement de retirer leurs dépôts, un événement connu sous le nom de **panique bancaire**. Chaque déposant se précipite pour retirer ses dépôts avant les autres déposants. Comme les actifs de la banque sont immobilisés dans des investissements à long terme, la banque n'a pas les liquidités nécessaires pour fournir de l'argent liquide aux déposants paniqués. Le SVB a succombé à un tel **bank run** et a été rapidement reprise par le gouvernement américain.

Les retraits massifs de capitaux sont un risque courant, mais ils peuvent être évités de trois manières. Premièrement, les banques doivent conserver suffisamment de capital pour absorber les pertes. Deuxièmement, en cas de *bank run*, les banques centrales devraient fournir aux banques des liquidités d'urgence, mettant ainsi fin à la panique. Troisièmement, l'assurance des dépôts par l'État devrait calmer les déposants. Ces trois mécanismes ont peut-être échoué dans le cas de la SVB. Premièrement, la SVB a apparemment laissé son bilan se dégrader sérieusement et les régulateurs n'ont pas réagi à temps. .../...

La question immédiate est de savoir si la faillite de la SVB est le début d'une crise bancaire plus générale. La hausse des taux d'intérêt du marché provoquée par le resserrement de la politique monétaire de la Fed et de la BCE a également affecté d'autres banques. Maintenant qu'une crise bancaire s'est produite, les paniques des déposants sont plus probables. Les futures crises bancaires peuvent être évitées si les banques centrales du monde entier fournissent des liquidités suffisantes aux banques confrontées à des crises. C'est précisément pour cette raison que la *Banque nationale suisse* a accordé un prêt au *Crédit suisse*. La *Réserve fédérale* a accordé 152 milliards de dollars de nouveaux prêts aux banques américaines ces derniers jours.

Les prêts d'urgence compensent toutefois en partie les efforts déployés par les banques centrales pour contrôler l'inflation. Les banques centrales sont dans l'embarras. En augmentant les taux d'intérêt, elles rendent plus probables les retraits massifs de capitaux.

En revanche, si elles maintiennent les taux d'intérêt à un niveau trop bas, les pressions inflationnistes risquent de persister.

Les banques centrales essaieront de jouer sur les deux tableaux : des taux d'intérêt plus élevés et des liquidités d'urgence, si nécessaire. C'est la bonne approche, mais elle a un coût. Les économies américaine et européenne connaissent déjà la stagflation : une inflation élevée et un ralentissement de la croissance. La crise bancaire aggravera la stagflation et pourrait faire basculer les USA et l'Europe dans la récession.

Une partie de la stagflation est la conséquence de COVID-19, qui a incité les banques centrales à injecter massivement des liquidités en 2020, provoquant une inflation en 2022. Une partie de la stagflation est le résultat des chocs causés par le changement climatique à long terme. .../...

Cependant, **la stagflation a également été intensifiée par les perturbations économiques causées par la guerre en Ukraine, les sanctions des USA et de l'Union européenne contre la Russie et les tensions croissantes entre les USA et la Chine.** Ces facteurs géopolitiques ont perturbé l'économie mondiale en frappant les chaînes d'approvisionnement, en augmentant les coûts et les prix tout en freinant la production. .../...

SILICON VALLEY BANK, CRÉDIT SUISSE, ETC : TOUT LE SYSTÈME BANCAIRE EST INSTABLE

Par Olivier Berruyer ; 23/03/2023 ; Économie

elucid.media/economie/silicon-valley-bank-credit-suisse-etc-tout-le-systeme-bancaire-est-instable/?mc_ts=crises

[**Olivier Berruyer** : Rédacteur en chef d'Élucid, spécialiste de la donnée économique et démographique, il est actuaire de formation, diplômé de l'Institut de Science Financière et d'Assurances et de l'EM-Lyon.]

Depuis 2008, il n'est pas rare qu'une banque inconnue fasse la Une de la presse, et nous (re)découvrons alors la fragilité et la dangerosité d'un système bancaire et financier non régulé et à la dérive. La même mécanique revient à chaque fois : les politiques et régulateurs disent qu'en réalité « tout va bien », car les banques sont « sèches », avant de finalement les secourir en urgence aux grands frais du contribuable, en attendant la prochaine crise. C'est exactement ce à quoi nous assistons avec la bruyante affaire de l'effondrement de la **Silicon Valley Bank**. Explications, conséquences et perspectives.

- 1- Le fonctionnement global des banques. 2- Le cas de la *Silicon Valley Bank*
3- Crédit suisse... et les autres. 4- Conclusion : À qui le tour ?

Afin de bien comprendre ce qui s'est passé, et comment tout ceci est lié au retour de l'inflation (sur laquelle nous alertons depuis plusieurs mois), nous allons au préalable nous intéresser au fonctionnement classique d'une banque. Comme celle-ci n'est rien d'autre qu'une machine à gérer de la monnaie, et que la monnaie se trouve essentiellement sur des écrans d'ordinateur, il faut avant tout connaître quelques règles de base de la comptabilité. Rassurez-vous, c'est moins compliqué que ça n'en a l'air.

1- Le fonctionnement global des banques

La comptabilité permet de gérer les comptes des entreprises. Elle distingue dans le patrimoine d'une entreprise son actif, c'est-à-dire ce qu'elle possède, et son passif, c'est-à-dire ce qu'elle doit. Par nature, comme une entreprise n'est pas une personne, mais la simple propriété de ses actionnaires, un des principes de la comptabilité est que son actif est toujours égal à son passif (sans cela elle aurait une « vraie valeur » qui n'appartiendrait donc pas à ses actionnaires).

Ainsi, toute augmentation d'un des éléments d'actif est toujours compensée soit par une augmentation identique d'un élément de passif, soit par une diminution identique d'un autre élément d'actif. Prenons un exemple pour rendre ceci plus clair, et regardons ce qui se passe en théorie quand on crée une banque. .../...

Comment fonctionne une banque ?

Après cette présentation, nous sommes mieux armés pour comprendre comment fonctionne une banque de dépôt. D'une part, elle réalise des crédits, en partie en recyclant de la monnaie dont elle dispose et en partie en créant de la nouvelle monnaie, ce qui augmente au final la quantité de monnaie en circulation. Et d'autre part, elle collecte les dépôts (qui viennent d'autres banques dont les clients font des opérations avec ses propres clients) ; ce qui génère en permanence d'énormes quantités d'échange d'argent entre les banques.

Nous présentons ici le bilan de deux banques françaises, une petite banque locale, la *Banque de Savoie* (2,5 Md€ de bilan) et la gigantesque banque *BNP Paribas*, au bilan démesuré (près de 2 700 Md€), supérieur au PIB français. La première illustre le fonctionnement traditionnel depuis plusieurs siècles d'une banque de dépôt, et la seconde le modèle de « banque universelle ». **On a fusionné dans cette dernière une banque de dépôt et une banque d'investissement (qui spéculé fortement dans le casino financier), et on a même rajouté dans le groupe une compagnie d'assurances.** .../...

Le cauchemar des banques : le bank run

On voit donc apparaître le problème crucial d'une banque : la liquidité. En effet, le métier de celle-ci est de prêter de l'argent à long terme (les crédits) avec de l'argent à court terme (les dépôts). Si un client veut quitter la banque, il n'y a pas de problème, la banque va transférer un peu de son cash ou l'argent de ses titres (les obligations d'État qu'elle possède par exemple) à l'autre banque.

Cependant, si la moitié des clients veulent quitter la banque, alors celle-ci devra donner presque la moitié de son actif à l'autre banque. En théorie, il n'y a pas de problème, car la banque possède bien cet argent ; mais en pratique, elle ne le peut pas, car cet argent n'est pas « liquide », c'est-à-dire qu'il n'est pas disponible rapidement ni même à moyen terme. Elle ne peut pas dire à ses clients à qui elle a prêté 300 000 € pour leur maison « désolé, mais il faut tout me rembourser demain, car d'autres clients veulent partir ». Dans cette hypothèse, les déposants ne peuvent plus retirer leur argent.

Une banque est donc soumise à deux grands types de risques, très différents. Le premier est le risque d'insolvabilité, comme toute entreprise qui fait de mauvaises affaires et perd trop d'argent, cela peut l'amener à avoir des dettes à court terme supérieures à son actif : c'est la faillite, les actionnaires ont perdu tout leur argent. Le second est le risque d'illiquidité, lié au fait qu'une banque possède beaucoup d'argent, mais qu'il n'est pas « à portée de main ».

Si l'argent disponible vient à manquer, les clients ne peuvent plus disposer de leurs dépôts : la banque doit fermer. Et ce même si c'est une banque bien gérée et riche. En théorie, elle peut cependant être sauvée facilement : il suffit de lui prêter des liquidités, qu'elle pourra rembourser à l'avenir, vu qu'elle est solvable. En pratique, cela nécessite souvent un rachat, car il est difficile de faire revenir une confiance perdue. .../...

Le système bancaire repose donc sur la confiance. Solide comme le roc tant qu'elle est là, une banque peut être mise à terre en quelques heures si la confiance disparaît. Le schéma est toujours le même : des inquiétudes apparaissent sur la banque, la rumeur gonfle, des déposants commencent à retirer leur argent, ce qui renforce les inquiétudes et la panique bancaire arrive, qu'on appelle *bank run*, car tous les clients se précipitent pour retirer leur argent.

C'est une prophétie auto-réalisatrice, car comme les gens craignent que la banque ait des problèmes, ils retirent leur argent, ce qui crée les problèmes. **Une banque parfaitement saine peut ainsi s'écrouler sur la base d'une simple rumeur infondée.** Les autorités mentent donc toujours, pour préserver la confiance, quand elles disent que les banques sont « solides » face au risque de liquidité ; par construction, aucune ne peut résister à un gros *bank run*. Cependant, il est vrai qu'il y a des banques encore moins solides que les autres.

Le nom *bank run* fait référence à ce qui s'est passé en particulier après la

crise de 1929 aux États-Unis, **époque où les dépôts n'étaient pas assurés** : les clients se ruèrent donc pour récupérer leur argent. Voté en réponse en 1933, le **Glass-Steagall Act** a créé une garantie fédérale des dépôts bancaires (plafonnée), et en conséquence a imposé la séparation des activités de banque de dépôt et des banques d'investissement. Le but de la séparation était de diminuer les risques, afin que de mauvaises affaires dans les activités spéculatives ne mettent pas en danger les dépôts, et donc la garantie du contribuable. Cette obligation a été supprimée dans les années 1990, d'où l'émergence des « **banques universelles** » que nous connaissons, devenues, en plus, à coup de rachats systémiques, c'est-à-dire que la faillite d'une seule peut entraîner la faillite de multiples autres grandes banques avec lesquelles elle est en relations. De tels mastodontes auraient évidemment été interdits par le passé, car trop dangereux pour le contribuable, mais **elles sont désormais le cœur du capitalisme financier actuel, qui ne survit plus que de la planche à billets.**

2- Le cas de la Silicon Valley Bank

Cette introduction va maintenant nous permettre de comprendre ce qui s'est passé avec la fameuse *Silicon Valley Bank* au début du mois de mars 2023. Cette faillite est-elle annonciatrice d'un effondrement en domino du système comme on l'entend parfois ? Ou bien est-ce le système bancaire en lui-même qui est totalement voué à l'échec ? Explications. *Silicon Valley Bank* : **la banque des start-ups**

Silicon Valley Bank (SVB) est une banque commerciale californienne, créée en 1983 par d'anciens cadres de la *Bank of America* pour répondre aux besoins spécifiques des start-ups. **La banque précise même que l'idée leur était venue autour d'une partie de poker**, car ce secteur de niche qui intéressait alors peu les banques commençait à croître.

Le succès a été phénoménal : elle est devenue la première banque de la *Silicon Valley* ; elle avait par exemple pour clients la moitié de toutes les start-up technologiques financées par le capital-risque. .../...

Quand des clients sont aussi contents de leur banque en raison de son « fonctionnement très souple », de sa « flexibilité » et des coûts, ce n'est pas un très bon signe sur la qualité de gestion de la banque. La SVB se caractérise aussi par le fait qu'en employant seulement 8 500 salariés, elle a réussi à se hisser de façon fulgurante à la place de **16e plus grosse banque des États-Unis en 2022.** .../... La croissance du bilan de cette banque a été phénoménale, avec + 63 % en 2020 et + 83 % en 2021 – il est ainsi rentré dans les caisses de la banque en un an l'équivalent du PIB d'un pays comme la Lituanie puis la Bulgarie. .../... Au final, le bilan a pratiquement quadruplé en 5 ans, sans gros rachat d'un concurrent. C'est de le loin le record des 20 plus grandes banques américaines. .../... Il n'était pas très compliqué de savoir quelle banque risquait bien d'avoir des problèmes, et devait être contrôlée avec attention. .../... L'augmentation

aussi forte du bilan de la SVB par rapport à ses concurrentes montre simplement que **la création de monnaie de la Fed a proportionnellement profité bien plus fortement aux plus riches qui l'ont investie dans le capital-risque, plutôt qu'aux plus pauvres frappés par la crise du Covid**. Le parallélisme des flux de capital-risque et des dépôts de la SVB est frappant. .../...

Le capitalisme a quitté la scène. Place au Technoféodalisme

29.02.24 - New York, Etats-Unis - Mark Lesseraux

pressenza.com/fr/2024/02/le-capitalisme-a-quitte-la-scene-place-au-technofeodalisme/

[**Mark Lesseraux** est un auteur-interprète et chroniqueur de Brooklyn, New York, Etats-Unis. C'est un humaniste, proposant et pratiquant la non-violence active et un étudiant de la non-dualité.]

La recherche d'une définition

Au cours des quatre ou cinq dernières années, comme presque tout le monde, j'ai eu l'impression qu'une sorte d'énorme changement, une sorte de bouleversement s'était produit, que je n'avais pas réussi à définir. Il y a certainement eu des événements qui se sont démarqués. .../...

Le socialisme inversé ?

Il y a deux ans, j'ai écrit un article pour *Pressenza* intitulé « *Nous sommes entrés dans une ère post-capitaliste* ». Dans cet article, je mentionnais que j'avais qualifié la fin des années 2010 et le début des années 2020 d'ère du socialisme inversé. Dans cette ère, dans laquelle nous nous trouvons toujours, **les pauvres et la classe moyenne supportent la majorité de la charge fiscale, tandis que les plus riches parmi les riches ne paient souvent que peu ou pas d'impôts**. Parallèlement, au cours des dernières années, l'écart de richesse entre les super-riches et les autres s'est creusé à un rythme que l'on n'aurait jamais cru possible.

Arrive le Technoféodalisme

Je me contentais d'appeler ce phénomène le socialisme inversé jusqu'à ce que je découvre un clip *youtube* dans lequel l'économiste/écrivain **Yanis Varoufakis** mentionne le terme « *Technoféodalisme* ». Dès les premières minutes de sa description de ce terme, j'ai su que j'étais en train d'écouter une articulation remarquablement claire de ce qui allait bientôt devenir une observation et une théorie socio-économique monumentale.

La fin de la motivation du profit

Pour la première fois dans l'histoire, étonnamment, le profit n'est plus le moteur de l'économie de marché mondiale. Cela est apparu pour la première fois il y a quelques années, le 12 août 2020. Craignant une répétition durant la pandémie de ce qui s'est passé en 2008, la *Réserve fédérale* ou **Fed** (banque centrale des États-Unis) a (à nouveau) imprimé et mis en circulation une énorme quantité d'argent. Cet argent a fini par suivre le chemin de moindre résistance vers les super-riches, comme il l'avait fait par le passé. Sauf que cette fois-ci, il y a eu une différence gigantesque dans les résultats. Constatant **la fausse évaluation du capital papier résultant de la surimpression de masse continue**, « les 'cloudalistes' comme **Jeff Bezos** et **Elon Musk** ont agi rapidement, échangeant joyeusement leur capital papier contre ce qui finirait par être un bien meilleur extracteur de valeur : le 'Capital Cloud' ».

Le profit est pour les perdants

Bezos et Musk ont compris que le profit n'avait plus d'importance et que le capital papier sur lequel leurs collègues multimilliardaires étaient assis perdrait bientôt une grande partie de sa valeur gonflée. Ils savaient que le plus important était de saisir cette opportunité pour établir une domination totale du marché. En 2021, un rapport financier officiel publié par *Goldman Sachs* a parfaitement illustré la façon dont cette nouvelle prise de contrôle a émancipé le capitalisme des profits. Le rapport présentait un petit groupe de capitalistes « déficitaires » qui ont effectivement usurpé le contrôle du marché.

Le coup de Bezos et Musk en 2020

Entre 2017 et le début de la pandémie, les entreprises Cloudalistes déficitaires ont vu la valeur de leurs actions augmenter de 200 %. **Au milieu de la pandémie, cette valeur a encore augmenté de 300 %.** En 2020, l'entreprise Amazon de Jeff Bezos a connu l'année la plus explosive de son histoire, **affichant ce qui aurait représenté 44 milliards de bénéfiques. Bezos n'a cependant payé aucun impôt cette année-là, en affichant une marge bénéficiaire de 0.** Elon Musk a fait quelque chose de très similaire en 2020, lorsque le cours de ses actions a augmenté de 743 % à la fin de l'année. Il a également affiché une marge bénéficiaire légèrement inférieure à zéro.

La nouvelle noblesse du Cloud

Avec ce qui aurait été près de 100 milliards de bénéfiques combinés en 2020, Bezos et Musk ont investi une grande partie de leur capital gouvernemental fraîchement imprimé dans des fermes de serveurs, des câbles de fibre optique, des laboratoires d'IA, des entrepôts gigantesques, des développeurs de logiciels, des ingénieurs de haut niveau, etc. Dans un environnement où le profit a été remplacé par des milliards de capitaux fraîchement imprimés comme moteur de l'économie, les « cloudalistes »

ont saisi l'opportunité de créer un nouvel empire. **L'ébranlement de l'un des principes fondamentaux du capitalisme, la recherche du profit, était achevé.** Une nouvelle noblesse du Cloud était née.

Les trois grands

Un autre groupe de super-seigneurs s'est élevé en même temps que les cloudalistes susmentionnés. Trois sociétés américaines dotées de pouvoirs supérieurs à ceux de tous les capitalistes terrestres réunis, Blackrock, Vanguard et State Street (les « *Big Three* »), détiennent aujourd'hui le capitalisme américain. .../...

Vingt-deux mille milliards

Blackrock gère 10 000 milliards de dollars d'investissements, Vanguard 8 000 milliards et State Street 4 000 milliards. **Cela équivaut au revenu national total des États-Unis et à la somme des revenus nationaux de la Chine et du Japon.** Rien de tout cela n'aurait été possible sans les milliers de milliards de dollars qui ont été imprimés et injectés dans le système depuis 2008. **La part du lion de cet argent s'est accumulée dans les mains de ces trois conglomérats et des cloudalistes susmentionnés, qui ont tous capitalisé sur le nouveau modèle « déficitaire ».** La prise de contrôle sans précédent de la majorité du marché par ces trois entreprises leur a permis de facturer des loyers tout aussi exorbitants que les « cloudalistes » susmentionnés.

Algorithmes, etc.

Ce passage du capitalisme au technoféodalisme comporte des aspects importants qui nécessiteraient trois ou quatre pages. Tout d'abord, **la Chine dispose également d'un centre de cloud compétitif qui, selon Varoufakis, est la véritable cause des tentatives constantes des États-Unis de la provoquer dans un conflit.**

Il y a aussi la question de la façon dont nous sommes tous formés et entraînés par nos gadgets et l'algorithme. .../...

Je vais parier qu'à ce stade du jeu, la majorité de ceux qui ont lu cet article jusqu'au bout n'ont pas besoin d'être alertés sur le fait que **les récits qui sont poussés par les médias « grand public » sont façonnés et élaborés par les seigneurs du Cloud susmentionnés qui possèdent TOUS les médias et publications traditionnels « grand public » existants.** .../...

La dédollarisation en marche

11.04.2023

observateurcontinental.fr/?module=articles&action=view&id=4799

[Mikhail Gamandiy-Egorov : Moscovite, Russe, Eurasien. Enfance et adolescence au Maroc, études supérieures en France. Diplômé de la Sorbonne (Paris). Partisan et artisan des relations Afrique-Russie. Entrepreneur et journaliste, interprète professionnel. Opposé au néocolonialisme sous toutes ses formes.]

Le processus de l'affranchissement par la communauté internationale vis-à-vis du dollar suit son cours et atteint de plus en plus le stade pratique des choses. Et si du côté occidental et libéral – les analyses des événements tentent d'être rassurantes quant à l'avenir de la monnaie étasunienne à l'échelle internationale, du côté des grandes puissances non-occidentales et des pays du Sud global – l'heure est résolument à l'action et à la détermination.

La chose qui pouvait paraître presque impossible pour certains analystes, surtout occidentaux, il y a de cela quelques années – a bel et bien pris son envol, et avec assurance. Lorsque le processus de dédollarisation à l'international est observé aujourd'hui, il faut certainement comprendre qu'il était complètement inattendu, surtout au vu du rythme observé actuellement, ni par Washington, ni ses principaux suiveurs de l'espace occidental.

Cela est d'ailleurs peu surprenant. Le premier considérait que personne ne pourra toucher à sa domination mondiale, ni à l'hégémonie établie durant de longues années. Les suiveurs, notamment européens, pensaient à tort se trouver dans le camp victorieux et par « essence » intouchable. Sauf que le monde dans sa globalité n'est pas, à la différence de l'Europe bruxelloise, un pseudo-jardin totalement endormi par des illusions du passé. Et complètement dépassé par les événements contemporains de l'ère multipolaire.

Pendant ce temps les chiffres et événements en rapport avec ledit processus parlent d'eux-mêmes : **les accords en matière de dédollarisation des échanges réciproques et le passage vers l'utilisation des monnaies nationales concernées ne cessent de s'élargir**. L'un des plus récents en dates étant d'ailleurs entre l'**Inde** et la **Malaisie**. Et cela faisant suite à d'autres accords entre Etats allant dans la même direction. Notamment entre la **Chine** et la **Russie** (respectivement la première et la sixième économies mondiales en termes de PIB à parité du pouvoir d'achat). Entre la **Chine** et le **Brésil** (respectivement première et huitième économies mondiales), la **Chine** et l'**Arabie saoudite** (première et 17ème), la **Russie** et l'**Iran** (sixième et 21ème). Dans le cas de l'Inde et de la Malaisie, cela concerne respectivement la troisième et la 31ème économies du monde..../...

Et cela en tenant compte que le processus en question ne fait réellement que commencer. Du **côté occidental**, les « spécialistes » d'obédience libérale tentent toujours de vouloir être rassurants quant à l'avenir du dollar

à l'international, mais néanmoins se retrouvent obligés à reconnaître qu'il faut se préparer à un monde monétaire multipolaire.

Pourtant et du côté des pays dits du *Sud global*, la constatation et l'analyse des faits est beaucoup plus réaliste et pleine d'espoir quant à l'avenir de la dédollarisation, cette dernière définie par **l'utilisation à outrance de l'extraterritorialité du droit étasunien en qualité de levier juridique de coercition, créant de-facto un contrôle global sur l'ensemble des agents économiques utilisant la monnaie US**. Et cette vision, notamment en **Afrique**, se ressemble bien souvent au Nord comme au Sud du continent, ainsi qu'à d'autres endroits à l'échelle continentale et internationale.

De manière générale et encore une fois l'extrême arrogance de Washington et de ses principaux suiveurs, de même que leur ferme conviction de pouvoir agir en toute impunité, y compris vis-à-vis des avoirs financiers étrangers ne leur appartenant pas, représentent les quelques aspects du processus désormais clairement enclenché aux quatre coins du monde. .../...

Envoi personnel du 07/03/2024 d'un article par André BELLON
Site : pouruneconstituante.fr

QUE LA GUERRE EST JOLIE !

Source : pouruneconstituante.fr/spip.php?article2229

Guerre et démocratie

En dépit des critiques venant aussi bien des Etats-Unis que de ses partenaires européens, **Emmanuel Macron** persiste à suggérer une intervention directe en Ukraine. Il semble fasciné par la guerre. Il semble vouloir y entraîner certains des Etats européens, se positionnant ainsi comme chef d'un petit "axe du bien".

Laissons de côté la psychologie agressive du président français.
Intéressons-nous plutôt à ce que cela révèle du fonctionnement de nos

institutions. Voilà plusieurs années que les présidents successifs engagent la France dans des aventures militaires qui, à tout le moins, méritaient un débat public.

L'article 35 de la Constitution stipule que « *La déclaration de guerre est autorisée par le Parlement* ». Aujourd'hui, le problème est qu'on ne déclare plus la guerre : on passe à l'acte en décidant une **Opex** (opération extérieure) sur laquelle le parlement ne se prononce qu'au bout de 3 mois. Il serait donc temps de constater qu'aussi bien lors de l'intervention en **Lybie** qu'à la veille d'un engagement en **Syrie** -qui n'a finalement pas eu lieu vu les décisions américaines-, **le Parlement n'a joué strictement aucun rôle**, en tous cas pour l'engagement initial. L'intervention en Libye, pour sa part, est l'exemple de **l'échec de ces aventures militaires organisées en petits comités**, le parlement n'ayant eu droit à être consulté qu'au bout de 4 mois.

La nouveauté dans les ambitions guerrières de Macron est qu'elles se situent en Europe et face à une puissance nucléaire alors même, d'ailleurs, que les Etats-Unis, pilier de l'Otan, marquent leur réticence. « *C'est notre guerre ou c'est pas notre guerre* », déclame Macron en boucle. Notons le « nous ». Car si le collectif est à l'ordre du jour, il apparaît nécessaire, à l'évidence, que le débat ait lieu au sein du peuple Français qui est justement le « nous ». Or, à part une avalanche de tweets et d'éditoriaux largement orientés, **personne ne sait ce que pense le « nous »**.

La pensée de la présidence et du gouvernement n'est pas plus claire. Face à ce qu'il faut bien appeler un tournant historique, **la France**, engluée dans des discours contradictoires sur la souveraineté, **fait semblant d'exister encore sur la scène internationale**. **Y a-t-il encore une diplomatie française ?** On peut vraiment en douter. Les positions bien incertaines d'Emmanuel Macron s'inscrivent, de toute évidence, dans le cadre d'une crise politique. **En quoi cela facilite-t-il l'expression des citoyens ?**

Aujourd'hui, tous les problèmes s'entremêlent : la question des institutions, la crise politique, la démocratie. L'expression solitaire et guerrière ne saurait répondre à un pareil défi.

André BELLON

(Ancien Président de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale)

pouruneconstituante.fr

Transmission personnelle le 27/02/2024 d'un article par Pierre PÉGUIN
Articles sur : apag2.wordpress.com

GAZA : HALTE AU MASSACRE !

**Cessez le feu immédiat !
Levée de l'état de siège**

Par **AFPS**

(Association France Palestine Solidarité)

Contact local : contact@afpscevennes.org

Site Web d'informations générales

france-palestine.org/

Échos des groupes locaux

france-palestine.org/-Echos-des-groupes-locaux-

Nous entrons dans le 5ème mois de l'offensive israélienne sur la Bande de Gaza et la Cisjordanie.

Depuis le 8 octobre, suite à l'attaque de groupes armés palestiniens sur des postes militaires et des kibboutz causant la mort de 1 160 personnes et la prise de 240 otages, l'armée israélienne a déclenché en guise de représailles collectives un déluge de feu sur la population de la Bande de Gaza.

2,3 millions de personnes subissent des bombardements incessants. Plus de 25 000 tonnes de bombes ont été larguées. Près de 30 000 Gazaouis dont la moitié d'enfants ont péri tandis que 8 000 ont disparu sous les décombres et 70 000 ont été blessés. Beaucoup sont victimes des snipers et de plus en plus meurent par manque de soins. Ces derniers ne sont pas comptabilisés. 17 000 enfants ont perdu leurs familles et sont seuls.

Les villes et en particulier les camps de réfugiés sont quasi inhabitables en raison des destructions. Les habitants ont dû fuir du nord vers le sud l'offensive terrestre, précédée par les bombardements, pour se diriger en dernier lieu vers Rafah, à la frontière avec l'Égypte. Environ 80 % de la population s'y entasse dans des camps de fortune alors que les pluies sont abondantes en ce moment. Les bombardements s'accroissent et l'offensive terrestre est imminente. **L'occident proteste mollement !**

Où peuvent se réfugier les Gazaouis ? Plus aucun endroit n'est sûr dans cette bande de 360 km². Et malgré cette insécurité extrême, près de 300

000 personnes survivent au nord, des centaines de milliers dans le centre. Des rumeurs persistantes font état d'**un possible transfert vers l'Égypte ; ce qu'exige Israël depuis le début**. Ni les Etats-Unis, ni les Européens ne semblent vouloir stopper ce carnage, et continuent de livrer des armes.

Les conditions de vie sont indescriptibles : Il n'y a plus de nourriture car les Israéliens ne laissent entrer l'aide humanitaire qu'au compte-goutte. La famine se répand. Chaque personne n'a droit qu'à **2 litres d'eau par jour si elle y accède**. Il n'y a quasi plus de soins, les hôpitaux ayant été bombardés.

La quasi-totalité des infrastructures ont été détruites : les routes, les canalisations, les usines de dessalement d'eau, les réseaux électriques, les écoles, les mosquées, les églises, les universités, les lieux de culture et plus de 60 % des habitations. La Bande de Gaza déjà considérée comme inapte à la vie avant l'offensive israélienne est déclarée inhabitable en raison également de la pollution de l'air et des sols suite aux bombardements et destructions.

Et **la guerre s'étend à la Cisjordanie** où colons et soldats bloquent les villes, les villages et les camps de réfugiés de sorte que les habitants ne peuvent plus se déplacer, travailler, se ravitailler comme avant. S'ajoutent à cela les incursions militaires pour arrêter des jeunes ou les tuer, jusque dans un hôpital à Jenin, les destructions de maisons, les transferts de populations. Plusieurs centaines de personnes sont mortes parmi lesquels plus de 90 enfants et plus de 7000 sont emprisonnés. La campagne de représailles s'étend à Jérusalem-Est où des maisons sont détruites, des ordres d'évacuation émis aux habitants de quartiers palestiniens que les colons veulent occuper totalement.

Alors que la situation humanitaire en particulier à Gaza est des plus dramatiques, voilà que les fonds nécessaires à l'**UNWRA**, l'office onusien chargé des réfugiés palestiniens depuis 1949, sont coupés par plusieurs pays occidentaux dont la France. Une catastrophe pour les Gazaouis mais aussi pour tous les réfugiés en Cisjordanie, en Syrie et au Liban.

Nous assistons en direct à un véritable massacre de la population gazaouie commis par les responsables israéliens avec la complicité active de nombreux pays occidentaux et arabes qui ne reconnaissent pas le caractère génocidaire de cette guerre sur les civils et continuent de soutenir politiquement, diplomatiquement et militairement Israël dans sa folie meurtrière.

Nous exigeons un cessez-le-feu immédiat et durable, la protection de la population palestinienne à Gaza et en

Cisjordanie dont Jérusalem-Est, la levée du siège, indispensable pour une reconstruction et la reprise d'un processus politique.

AFPS

(Association France Palestine Solidarité)

france-palestine.org

Envoi personnel du 08/03/2024 d'un article par La Cimade
(Comité Inter-Mouvements Auprès Des Évacués) Site : lacimade.org

LOI ASILE ET IMMIGRATION : impacts désastreux pour les femmes exilées !

Journée internationale des droits des femmes : soutenons les femmes migrantes.

Publications et ressources : lacimade.org/publication/

Décryptage de la loi asile et immigration du 26 janvier 2024 :
lacimade.org/publication/decryptage-de-la-loi-asile-et-immigration-du-26-janvier-2024/

Cette journée internationale des droits des femmes 2024 sera, pour l'ensemble des femmes étrangères habitant en France, placée sous le signe de la peur. Car avec la promulgation par le président de la République de la loi Asile et Immigration le 26 janvier dernier, elles vont voir leurs droits se dégrader encore davantage.

Les femmes représentent plus de la moitié des personnes migrantes présentes sur notre territoire. Discriminations, emplois, inégalités : ce nouveau texte ne se contente pas d'ignorer les problématiques auxquelles ces femmes faisaient déjà face, il les aggrave sans détour, ajoutant à leurs parcours de nouveaux obstacles insurmontables.

Voici, à titre d'exemples, trois de ces mesures injustes et leurs conséquences.

*** EMPLOI**

Pour survivre, de nombreuses femmes migrantes n'ont d'autres choix que d'occuper des emplois non déclarés, extrêmement précaires, souvent sous-payés.

Plutôt que de leur proposer des solutions concrètes, comme une régularisation par le travail, la nouvelle loi prévoit de créer un titre de séjour lié aux métiers considérés « en tension », qui concerneront peu les emplois aujourd'hui largement occupés par les femmes, et qui font pourtant fonctionner des pans entiers de l'économie française, à moindre frais.

*** FRANÇAIS**

Parce qu'elles doivent s'occuper de leurs enfants, qu'elles travaillent sans être déclarées, parce qu'elles vivent sous l'emprise de leur mari ou en vase clos, les femmes migrantes peinent à suivre des cours de langue.

Or, elles devront désormais réussir un examen de maîtrise du Français, dont les exigences ont été revues à la hausse. Un grand nombre d'entre elles risquent donc de se voir refuser certains titres de séjour.

*** VIOLENCES**

Les violences sexistes, sexuelles et familiales sont de véritables fléaux pour de nombreuses femmes étrangères.

Avec la nouvelle loi Asile et Immigration, les femmes qui demandent l'asile, par exemple, auront moins de temps pour se préparer à leur entretien en vue d'obtenir une protection.

Ainsi, avec cette loi, de nombreuses femmes risquent de renoncer à l'idée de déposer une demande de titre de séjour ou de changer de statut. Perdre un droit au séjour emporte de graves conséquences dans l'accès à leurs droits.

En cette journée internationale des droits des femmes, nous lançons un appel à l'aide. Nous avons absolument besoin de vos dons pour :

- **Améliorer la qualité d'accompagnement et de formation** en optimisant nos outils ;
- **Poursuivre et intensifier la prise en charge et l'accompagnement** des femmes étrangères dans nos permanences d'accueil en créant de nouveaux outils ;
- **Former nos équipes** aux nouvelles mesures de ce texte de loi.

Cette loi est promulguée, mais nous ne devons à aucun moment baisser les bras. Sans relâche, nous demanderons le retrait de ces mesures délétères et coercitives, et nous nous battons, ensemble, pour que chaque personne, d'où qu'elle vienne, puisse espérer jouir de ses droits, vivre dignement et sereinement.

La Cimade

(Comité Inter-Mouvements Auprès Des Évacués)

lacimade.org/nous-connaître/histoire/

Transmission personnelle le 21/12/2023 d'un article par lettre d'information du FPL (*Fonds pour une Presse Libre*) en la personne de Charlotte CLAVREUL (directrice exécutive)

Site : fondspresselibre.org/

59 PROPOSITIONS POUR LIBÉRER L'INFO

LIBÉRONS L'INFO !

- **DES POUVOIRS POLITIQUES**
- **DES MÉDIAS DE LA HAINE**
- **DES MILLIARDAIRES**

Source : fondspresselibre.org/59-propositions-pour-liberer-linfo

Un événement historique.

En réponse aux États généraux présidentiels de l'information, voulus par l'Élysée et lancés le 3 octobre 2023, 100 médias et organisations (syndicats, collectifs de journalistes, associations de défense des droits) ont organisé en octobre et novembre 2023, à l'initiative du **Fonds pour une Presse Libre**, les États généraux de la presse indépendante. Leurs résultats ont été présentés à l'occasion d'une grande réunion publique, le 30 novembre à Paris, suivie d'événements et débats organisés les semaines suivantes en régions, à Lille, Strasbourg, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes,

Clermont-Ferrand, Vire.

Ces États généraux de la presse indépendante ont fait trois constats principaux.

- Le premier est l'urgence de réformes ambitieuses de notre système d'information dont la dégradation ne cesse de s'accélérer.
- Le deuxième est la nécessité de stopper les offensives multiples lancées par les puissances politiques et économiques contre un journalisme indépendant, d'intérêt public et au service des citoyennes et citoyens.
- Le troisième constat est l'obligation commune de reconstruire une relation de confiance avec l'ensemble de nos publics. Une confiance aujourd'hui presque détruite par les liens de dépendance qui pèsent sur de trop nombreux médias.

Les États généraux de la presse indépendante formulent 59 propositions pour libérer l'information et renforcer cette liberté fondamentale qui est le droit de savoir des citoyennes et citoyens. Ces propositions ont été élaborées par quatre groupes de travail qui se sont régulièrement réunis durant six semaines. Ces groupes ont travaillé sur quatre thèmes jugés essentiels :

- Concentration des médias, actionnariat, droits des rédactions
- Renforcer le droit à l'information
- Lutter contre la précarisation des journalistes
- Réformer les aides publiques à la presse

Ces 59 propositions ne rencontrent pas toutes l'accord général des 100 médias et organisations qui participent à ces États généraux de la presse indépendante. Cela est détaillé dans chacun des quatre chapitres qui suivent. Mais toutes méritent d'être présentées et discutées, ouvrant les chemins possibles de réformes urgentes et nécessaires.

Face à l'inaction inquiétante des pouvoirs publics depuis bientôt dix ans, nous adressons d'abord ces propositions aux citoyennes et citoyens. Le statu quo est délétère. La société doit s'emparer de ce débat sur l'information tant sont en jeu la qualité de notre débat public et la vitalité de notre démocratie.

Ces 59 propositions seront également adressées au pouvoir exécutif, aux parlementaires et à leurs commissions spécialisées, aux différents syndicats professionnels des médias, aux sociétés de journalistes ainsi qu'aux équipes des États généraux présidentiels de l'information. En leur demandant de s'en saisir. Et d'agir enfin.

.../...

[Parmi ces propositions :]

A. ASSURER LE PLURALISME EN LUTTANT CONTRE LA CONCENTRATION DES MÉDIAS

Exposé des motifs

L'essentiel des « grands » médias privés ou médias de masse est aujourd'hui contrôlé par une dizaine de groupes industriels ou financiers, dont les activités principales ne sont pas les métiers de l'information. Cette situation alimente les soupçons et la défiance du public. Elle est un obstacle majeur au pluralisme de l'information, pluralisme qui « *est en lui-même un objectif de valeur constitutionnel* » (décision de 1984 du Conseil constitutionnel). Il est urgent, sauf à aggraver la fracture entre médias et public, de prendre des mesures. .../...

Suite à :

fondspresselibre.org/wp/assets/uploads/2023/11/EG-FPL-Livret-9-16-16-prop-2.pdf

EN SAVOIR PLUS : fondspresselibre.org/qui-sommes-nous

Principes et objectifs

Le Fonds pour une Presse Libre (FPL) est un organisme à but non lucratif ayant pour objet « *de défendre la liberté de l'information, le pluralisme de la presse et l'indépendance du journalisme ; contribuer à la protection du droit de savoir et de la liberté de dire à l'heure de la révolution numérique ; promouvoir un journalisme d'intérêt public, portant des valeurs humanistes, au service du bien commun et de l'égalité des droits, du rejet des discriminations et du refus des injustices* » (Journal Officiel de la République française, 14 septembre 2019).

Sa création repose sur la conviction qu'à l'heure des bouleversements induits par la révolution numérique, la liberté d'informer est sous la double menace de pouvoirs économiques et/ou autoritaires. Face à la concentration accrue des médias et à la perte d'indépendance économique des rédactions, le FPL veut aider au développement d'une

presse libre, c'est-à-dire **sans lien de dépendance vis-à-vis des intérêts privés et des autorités étatiques**. .../...

FPL
fondspresselibre.org

--

Ceci est de la libre expression utilisant un carnet d'adresses à caractère personnel, sans lien avec une activité professionnelle ou commerciale, et n'est donc pas concerné par le RGPD (article 18 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016), n'hésitez pas à dire stop ou encore !

Jean-Jacques Rey
site Internet : <https://jj-pat-rey.com/>
sous-domaine
<https://stats-au-monde.jj-pat-rey.com/>